

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 28 MAI 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Martin le Châtel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 22 mai 2013

**PRÉSENTS** : M. GOYARD - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - M. MOREL (suppléant de D. BEREZIAT) - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - P. DEBOURG (suppléant de G. CHOSSAT) - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - S. LAURENCIN (suppléante de L. GUILLEMOT) - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE

**EXCUSÉS** : D. BEREZIAT - G. CHOSSAT - P. TOLFA - L. GUILLEMOT

**ABSENT** : R. GUILLERMIN

Secrétaire de séance : D. LIEBAUD

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 38 ; Votants : 38

Le conseil communautaire reçoit en audition Pierre Roux du cabinet ORFIS BAKER TILLY venu présenter le rapport final de l'audit organisationnel et fonctionnel de la gestion des ressources humaines de notre structure intercommunale. Les objectifs de l'audit étaient de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la gestion des ressources humaines communautaire, d'identifier des orientations d'évolution du fonctionnement de la gestion des ressources humaines et d'élaborer un plan d'action décrivant les chantiers à mettre en œuvre.

L'étude fait ressortir une configuration atypique mais une gestion des ressources humaines globalement bien appréciée, une hétérogénéité des pratiques et des positionnements vis-à-vis du service communautaire des ressources humaines, avec des maires qui jouent un rôle de chef de services. Le cabinet préconise de clarifier et unifier les rôles des communes et des services en matière de gestion des ressources humaines. Il souligne que la mutualisation des expertises de gestion des ressources humaines est pertinente mais pointe un manque de relais RH locaux. Ce rôle pourrait être celui des secrétaires de mairie dans les communes. Le coût global du service est peu élevé puisqu'il s'élève à 1 000 euros/an/agent. Le cabinet ORFIS recommande de s'accorder sur les rôles de chacun des acteurs de la gestion des RH, de renforcer l'information et la communication sur la gestion des ressources humaines, de soutenir la mobilité professionnelle en créant une mission « Emplois et compétences » au sein du service RH qui nécessitera la création d'un emploi (0,8 ETP).

(Diaporama présenté, joint en annexe).

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 AVRIL 2013**

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 14 MAI 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008**

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

**SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009**

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

## FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### I. Compte administratif - compte de gestion 2012

Tous budgets confondus, les dépenses de l'exercice 2012 s'élèvent à 19 123 514,11 euros et les recettes à 20 307 253,00 euros. Le compte administratif laisse ainsi apparaître un excédent provisoire de fonctionnement de 1 183 738,89 euros, auquel s'ajoute l'excédent des exercices antérieurs de 2 539 326,96 euros. Les dépenses d'investissement 2012 atteignent 4 571 234,45 euros et les recettes 4 609 237,32 euros, dégageant un excédent provisoire de 38 002,87 euros. Avec les restes à réaliser, le résultat final fait apparaître un déficit de 140 881,15 euros. Avec la prise en compte de l'excédent de l'exercice précédent s'élevant à 777 328,23 euros, l'excédent disponible en investissement est ramené à 636 447,08 euros. Au compte d'exploitation du budget principal, les ressources d'équilibre (impôts et dotations) sont en hausse de 4,09 % par rapport à 2011. Les produits d'exploitation augmentent de 3,58 % alors que les charges d'exploitation progressent à un rythme inférieur à 3,25 %.

Le budget annexe Equipements d'accueil des entreprises enregistre un excédent, en fonctionnement de 431 734,50 euros, en investissement de 1 409 972,58 euros. Celui relatif aux parcs d'activités un excédent de fonctionnement de 178 237,09 euros et un déficit en investissement de 183 142,20 euros. Le budget annexe Centre de services clôture avec un excédent en fonctionnement de 532 326,89 euros et en investissement de 198 379,30 euros. 119 896,47 euros en fonctionnement et 5 380,37 euros en investissement pour le budget SPANC. Le déficit du budget annexe Equipements touristiques s'élève à 76 593,14 euros.

Le compte de gestion du trésorier est conforme en tous points au compte administratif.

*(Adopté, unanimité)*

### II. Rapport annuel d'activités 2012

Le rapport d'activités 2012 est remis en séance. Il sera soumis à l'approbation du conseil communautaire à la prochaine séance.

### III. Décision modificative n°2 - 2013

Cette décision modificative reprend les résultats de l'exercice précédent et ajuste les crédits des actions en cours dont l'évaluation financière est mieux aboutie. Pour le budget principal, en fonctionnement, un crédit de 409 857 euros pour les dépenses des services et une recette de 1 150 euros sont inscrits. Avec le réajustement de la fiscalité et des dotations (revalorisation des bases supérieures aux prévisions) et la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, l'autofinancement s'élève à 1 598 339,07 euros. En investissement, les dépenses nouvelles sont de 700 euros auxquels s'ajoute le déficit de l'exercice 2012 pour 652 748,24 euros, soit au total la somme de 653 448,24 euros. L'excédent de financement atteint 1 662 440,66 euros. Il est proposé de réduire le recours à l'emprunt de 1 597 639,07 euros, le ramenant à 275 976,93 euros.

Le montant du prélèvement effectué au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunale et communale nous a été notifié, il s'élève à 66 310 euros alors que 50 000 avaient été prévus. En conséquence, 145 129 euros supplémentaires (au lieu de 154 670 euros prévus par DM) seront reversés aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité.

*(Adopté, unanimité)*

### IV. Fixation de la durée d'amortissement des biens achetés d'occasion

La Communauté de communes a acquis du matériel d'occasion pour le bar restaurant et le snack de la base de loisirs. L'amortissement commencera à courir à compter de 2014. Il vous est proposé de fixer la durée d'amortissement du matériel acheté d'occasion à 2 ans pour une valeur d'achat de moins de 500 euros et à 5 ans pour des biens dont le prix d'achat est supérieur à 500 euros.

*(Adopté, unanimité)*

### V. Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM a été instaurée en 2009, et depuis cette année le taux fixé à 0%. Il n'avait pas été jugé nécessaire de rédiger une délibération au moment du vote du budget, or les services de l'Etat exigent la production de cette délibération, dont acte.

## AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ

### Relais assistants maternels : renouvellement de la convention d'objectifs et de financements signée avec la Caisse d'allocations familiales

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Relais assistants maternels (RAM). Il est proposé d'autoriser le Président à la signer. *(Adopté, unanimité)*  
Le territoire compte 206 assistants maternels dont 188 sont en activité. Une centaine participe aux animations organisées par le RAM.

## TOURISME

### Base de plein air : modification des régies de recettes et d'avances

La base de plein air dispose de deux régies : la régie de recettes permet l'encaissement des produits d'exploitation de la base de loisirs, la régie d'avances le remboursement accéléré des annulations de séjours des campeurs et résidents notamment. Le trésorier souhaite que l'ensemble des dispositions antérieures soient abrogées et que de nouvelles règles soient instituées. *(Adopté, unanimité)*.

## ÉDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

### I. Ecole de musique : tarifs 2013-2014

Après l'avis favorable du Conseil d'administration de l'Ecole de musique et de la commission culturelle, une nouvelle grille de tarifs est soumise à l'approbation du conseil communautaire. La hausse globale a été fixée à 1%. Des bourses d'études peuvent être attribuées sous conditions. Un abattement est prévu pour les familles qui inscrivent plusieurs de leurs enfants à l'école.

Le conseil communautaire examine également la proposition de passage à quatre tranches de tarifs en fonction du quotient familial. Depuis la rentrée 2010, un abattement de 10% est accordé aux familles de la Communauté de communes dont le quotient est inférieur ou égal à 800 euros mensuels. Pour la rentrée 2013, le Conseil d'administration et la commission culturelle suggèrent d'ajouter deux tranches avec les abattements suivants : 20% d'abattement pour un quotient inférieur à 500 euros, 15% pour un quotient entre 500 et 600 euros, 10% pour un quotient entre 600 et 800 euros, pas d'abattement pour des revenus supérieurs. Cette modification entraîne un surcoût de 1 083 compensée par la hausse des tarifs de 1%.

*(Adopté, unanimité)*

### II. Fonds d'aide aux initiatives des jeunes

Dans le cadre du Projet éducatif local, la Communauté de communes accompagne les jeunes dans leurs projets en leur attribuant des aides via le Fonds d'aide aux initiatives des jeunes (FAIJ). Deux dossiers ont été présentés devant le jury le 16 mai dernier. Le premier est porté par le groupe de musique Easy pulp. Celui-ci organise le 22 juin à Foissiat la deuxième édition du festival « L'Art scène ». Cet événement a pour but de promouvoir les artistes locaux et de collecter des fonds pour l'association de recherche sur les pathologies des cellules sanguines. Le jury propose de leur attribuer 500 euros. Le groupe « 2 ply » présentait le deuxième dossier. Ces jeunes musiciens sont lycéens. Ils projettent l'enregistrement d'un CD, le tournage d'un clip. Ils souhaitent se produire en concert avec d'autres artistes, au profit des restos du cœur. Afin de les encourager, le jury est favorable à l'attribution d'une subvention de 200 euros. *(Adopté, unanimité)*

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### Conventions avec l'Établissement public foncier de l'Ain (EPF)

Il est proposé de se prononcer sur deux conventions. La première porte sur le portage foncier des terrains acquis à Montrevel. Un compromis de vente a été signé par l'EPF de l'Ain pour l'acquisition d'un terrain nu de 3 825 m<sup>2</sup> nécessaire à l'extension du parc d'activités des Treize vents. Le propriétaire Aimé Grand a accepté un prix de vente de 17 212,50 euros (4,50 euros du mètre carré). La Communauté de communes, en tant que maître d'ouvrage, remboursera l'EPF pendant 8 ans avec des frais de portage au taux de 1,5% par an.

La deuxième convention a pour objet la mise à disposition gratuite de la Communauté de communes du terrain acquis à charge pour elle d'en assurer la gestion et l'entretien pendant toute la durée du portage.

*(Adopté, unanimité).*

## ENVIRONNEMENT

### Facturation et encaissement de la redevance d'assainissement non collectif : renouvellement de la convention signée avec la SAUR

Dans le cadre de sa compétence assainissement non collectif, la Communauté de communes a instauré une redevance dont la facturation et le recouvrement sont assurés par la SAUR. Ces prestations ne seront réalisées que pour les usagers dont la SAUR est également délégataire pour le service de distribution d'eau potable, soit Béréziat sur notre territoire. La SAUR bénéficiant d'un nouveau contrat d'affermage avec le Syndicat des eaux de la basse Reyssouze, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention correspondante. Cette convention couvrirait la même période que le contrat d'affermage soit du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2024. La rémunération de la SAUR est fixée à 1,40 euros HT par facture émise au cours de l'année et serait révisée annuellement.

*(Adopté, unanimité)*

## QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

### Travaux de voirie

L'entreprise SACER titulaire du précédent marché de travaux de voirie a accepté de reprendre les chantiers qui présentaient des malfaçons.

### Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 25 juin à Saint-Sulpice

A l'issue de la séance du conseil, Dominique Liébaud, maire de Saint-Martin le Châtel présente les réalisations municipales. La commune vient de se doter d'un logo. Elle a acheté une tondeuse autoportée et terminé récemment la numérotation des rues. Des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite sont prévus. Saint-Martin le Châtel accueillera en juillet l'un des deux chantiers jeunes initiés par la Communauté de communes. Les participants se verront confier la peinture du bâtiment des vestiaires de l'ancien stade de rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,  
Dominique Liébaud

Le Président,  
Jean-Pierre Roche

